

## ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 11 décembre 2023, à 20 h, le règlement numéro 2023-486 concernant la création d'un service de sécurité incendie.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2023-486 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 12 décembre 2023.



Antoine Audet  
Directeur général et greffier  
(Publication sur le site internet de la Ville et dans le journal le Hublot, le 14 décembre 2023)